



VIVRE A GOULVEN



BEVAÑ E GOULC'HEN
BULLETIN D'INFORMATIONS ~ KELEIER

Bulletin du 31 janvier 2014

Le bulletin est disponible sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.pays-lesneven.fr>.

Pour recevoir régulièrement le bulletin d'information dans votre boîte mail, vous pouvez vous inscrire en **mairie**.

Le prochain bulletin paraîtra le 14 février 2014, merci d'envoyer vos articles avant le 12 février 2014.

Mairie : ☎ 02.98.83.40.69. – Fax : 02.98.83.56.29. – Courriel : mairie.goulven@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, **mercredi**, jeudi, samedi : **9h – 12h**.

La mairie sera fermée tous les vendredis.

Permanence du maire et ses adjoints le samedi matin ou en semaine sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner au 06.11.10.49.88.



↳ **Conseil Municipal du 21 janvier 2014. Transformation de la maison « Premel »** : l'acquisition du bâtiment date de 2012, le rez de chaussée sera transformé en cantine scolaire, l'étage en local pour un professionnel ou pour les associations, ou en appartement. Le plan de financement est actuellement en cours de réalisation. Une délibération a été prise pour solliciter une subvention DETR (= Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Gestion des ordures ménagères : le nouveau mode de collecte est effectif depuis le 20 janvier. Les badges qui n'auraient pas été récupérés sont toujours à retirer à la communauté de communes à Lesneven. Le compte rendu est consultable en mairie.

↳ **Elections : note à l'attention des électeurs :**

- **Les dimanche 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux** sur la commune de Goulven. Ils seront élus pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.
- Pour pouvoir voter, il faut avoir plus de 18 ans, et être inscrit sur la liste électorale de la commune.
- **Attention, il faut désormais OBLIGATOIREMENT présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.**
- Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer un ou des noms sur le bulletin de vote, mais en cas d'ajout il faut que cette personne ait déposé une candidature. Si ce n'est pas le cas, le vote pour la personne ne sera pas pris en compte, mais le bulletin n'est pas nul pour autant, les suffrages seront en effet tous décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. La liste des personnes candidates sur la commune sera affichée dans le bureau de vote.
- Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes de Lesneven par 1 conseiller communautaire.
- **Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?** Vous pouvez établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de Goulven de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'Instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.



↳ **Ils sont morts pour la France**: 2014. Des commémorations du centenaire du début de la Grande Guerre auront lieu un peu partout en France. Le monument aux morts de Goulven est orné d'une cinquantaine de noms. Qui sont ces personnes qui ont donné leur vie pour la patrie? Où habitaient-ils à Goulven? Où et comment sont-ils morts? C'est pour répondre à ces questions et pour que combattants et victimes civiles ne soient pas que des noms inscrits dans la pierre que je vais tenter de rassembler dans un ouvrage les renseignements concernant tous les "Morts pour la France" du XXe siècle. Pour y parvenir, **j'ai besoin de votre concours**. Vous possédez des documents (photos, lettres, souvenirs, etc ...) ou vous connaissez des personnes en possédant? Vous avez des informations utiles pour retracer l'histoire des ces personnes? Le projet vous intéresse et vous souhaitez y participer? Vous pouvez prendre contact avec Alain Bouquet au 02.98.83.51.88. ou par courriel alamo29@gmail.com. Tous les documents seront rendus après exploitation.



Vie associative

Avis aux organisateurs d'animations : comme les années précédentes l'Office de Tourisme va réaliser en 2014, 4 guides des animations et expositions du Pays de Lesneven Côte des Légendes.

Guide	Animations recensées	Délai de transmission des informations
N°1	Avril à juin 2014	Samedi 8 mars
N°2	Juillet 2014	Samedi 31 mai
N°3	Août 2014	Samedi 5 juillet
N°4	Septembre 2014	Mercredi 6 août

Afin de faire paraître vos animations, merci de compléter le formulaire que vous retrouverez sur le site internet www.tourisme-lesneven-cotedeslegendes.fr, en page d'accueil, rubrique « Professionnels », « Annoncer un événement » et « Formulaire en ligne ». Merci également de nous communiquer les gros événements, les temps forts de l'année avant le 1^{er} février. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Geneviève DOLOU qui se tient à votre disposition au 02.29.61.13.60 ou par mail genevieve.dolou@lesneven-cotedeslegendes.fr



Vie paroissiale

Ensemble paroissial de la Côte des Légendes

Samedi 1^{er} Février à 18h : Messe à Goulven.

Dimanche 2 Février à Ploudaniel : **Fête du doyenné. Accueil à 9h** à la salle Brocéliande avec café, gâteaux. **9h40** : Intervention sur la pastorale des jeunes du père Stéphane Le Sonn, puis échange entre participants et partage de cet échange en assemblée. **Messe concélébrée à 11h** en l'église de Ploudaniel animée par le groupe choral Amenya et l'ensemble instrumental Fiziens. Envoi en mission de Guy Jacquemain chargé du Pôle jeunesse de notre doyenné.

Mardi 4 Février de 9h30 à 17h à Saint-Jacques à Guiclan : Récollecion pour les équipes Funérailles sur le thème de la Croix. (Intervenante : Malou Le Bars)

Samedi 8 Février de 9h30 à 11h30 : Formation sur les psaumes à l'église de Plabennec.

Samedi 8 Février à 18h : Messe à Brignogan.

Dimanche 9 Février à 10h30 : Messe à Kerlouan.

Brignogan : Messes en semaine à la sacristie. (Salle en haut de l'église à droite)

Mardi à 9h (**messe pour les défunts de nos familles**). Mercredi et Vendredi à 18h.

Plounéour : Permanences d'accueil au presbytère du lundi au samedi de 10h à 11h30.



Communauté de communes



Contact : 12, boulevard des Frères lumières – BP 75 – 29260 LESNEVEN - ☎ 02.98.83.21.77

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : Les points d'apport volontaire sont ouverts. Les usagers disposant d'un badge peuvent y accéder pour déposer leurs sacs d'ordures ménagères. Les bacs individuels sont collectés dans la commune le mercredi. Présenter le bac au point de regroupement (à l'emplacement de l'ancien bac vert de 1100 litres) la veille au soir.

REDUCTION DES DECHETS : Les gestes de tri sont désormais simplifiés avec les nouvelles colonnes de tri sélectif :

- **JAUNE** : La colonne « Emballages secs » reçoit les bouteilles et flacons en plastique, les boites et flacons métalliques, les briques alimentaires, les papiers, journaux, les magazines et suremballages cartonnés.
- **VERT** : La colonne « verre » reçoit les bouteilles et bocaux sans couvercle (les couvercles métalliques vont avec les emballages).
- **GRIS** : Les déchets restant après le tri sont des ordures ménagères à placer en bacs individuel ou en colonne à repère gris.

Contact du pôle environnement au 0810.440.500. ou « environnement@cc-pays-de-lesneven.fr »

PIG sur l'amélioration de l'habitat privé. La communauté de communes, soucieuse du cadre de vie de ses habitants, lance au 1^{er} janvier 2014 un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de 5 ans. L'objectif est d'aider des propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat (amélioration de la performance énergétique, adaptation au handicap et au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne). Le bureau d'études Citémétrie a été missionné pour apporter les conseils nécessaires aux propriétaires dans la mise en œuvre de leur projet et les assister gratuitement dans le montage des dossiers de subventions. Dès février, des permanences ouvertes au public seront organisées à la communauté de communes à Lesneven tous les 1ers mercredis du mois, de 9h à 12h. Vous pouvez d'ores et déjà les contacter : CITEMETRIE, équipe opérationnelle - Tél : 02.98.43.99.65. - pig.lesneven-abersiroise@citemetrie.fr

Centre Socioculturel Intercommunal 2 rue des Déportés 29260 LESNEVEN tél : 02.98.83.04.91. Samedi 1^{er} février à 20h30 : spectacle d'improvisation théâtrale cabaret-catch. Entrée 5€, gratuit pour les moins de 18 ans.

Maison de l'Emploi – 02.98.21.13.14. Atelier techniques de recherche d'emploi, jeudi 6 février, de 13h30 à 16h30. Forum Jobs d'été et emplois saisonniers, samedi 15 février, de 10h à 13h salle Kerjézéquel



Animations diverses

Foire à tout, le dimanche 2 février à l'espace Kermaria au Folgoët de 10h à 17h. Entrée 1 €, gratuit – de 12 ans. Buvette, gâteaux. Exposants : 3€/m linéaire. Infos et réservation au 06.65.72.80.84., arnaud.gorge638@bbox.fr

Karao K'repes : le 1^{er} février à partir de 19h, organisation Twirling club de Lesneven, salle Kerzejequel Lesneven, animation Kriss, accès libre ou sur réservation au 06.17.09.72.67.

Comité de jumelage Kerlouan-Orschwihr : Organisation d'un repas «choucroute» le dimanche 16 février à la salle polyvalente «Rénovée» : Service à emporter à partir de 11h : **8 €**. Service sur place à partir de 12h

(Choucroute + dessert + café (Boisson non comprise) : **10 €**. Jambon-frites : **6 €** - Repas sur réservation, inscription avant le 10/02 au **02.98.83.94.96**. ou **02.98.83.91.25**.

Kig Ha Farz du Club des Manoirs de Saint Frégant le dimanche 2 février, salle multifonctions, sur réservation. 11 € (boisson comprise) sur place, 9 € à emporter et 5 € (jambon/frites) pour les enfants. Le service débutera à 11h30 pour les plats à emporter et à 12h sur place. Réservations : 02.98.83.23.40., 02.98.21.11.58. et 06.61.00.94.10.

Concert à la basilique. Les Amis du Folgoët vous invitent à un concert donné par le groupe **Ma Non Troppo** dirigée par Louis Creac'h, **le samedi 08 février 2014 à 20h**. Au programme, l'œuvre de **JJ Bach** : aria, sinfonia, suite (ouverture, rondeau, sarabande, bourrée, polonaise, menuet, badinerie...) ainsi que le Concerto brandebourgeois. Ce concert de violons, violoncelle, basson, contrebasse et clavecin fait suite à celui donné le 9 janvier pour l'anniversaire de la disparition d'Anne de Bretagne. **Entrée libre**, quête à l'entracte pour la restauration de la bannière ND du Folgoët et les musiciens de la formation.

Projection à salle communale de Guissény le samedi 1^{er} février. Nous avons fin novembre présenté un film réalisé par la Chambre d'agriculture et le comité de développement de l'agriculture du Finistère : **Agriculteurs, agricultrices**. Ces entretiens filmés ont fait découvrir un monde si résolument éloigné de ce que les anciens ont connus qu'il nous a paru opportun de présenter le film que nous allons voir maintenant. En effet ce film a été tourné entre 1962 et 1964 à Goulien, commune d'environ 700 habitants à cette époque (un peu plus de 400 aujourd'hui). Cette commune du Finistère sud était presque exclusivement agricole et a été estimée représentative des petites communes rurales de cette époque. Le but était de saisir le quotidien dans un monde dont la mutation s'amorçait avec notamment la disparition de ce qu'on pourra appeler la civilisation du cheval après des millénaires de symbiose. Cette étude sur Goulien est complémentaire d'une étude pluridisciplinaire menée à Plozevet dans le cadre du Centre de Recherche anthropologique du musée de l'Homme entre 1961 et 1965. L'étude à Goulien a été menée par Christian Pelras, ethnologue, et sociologue né en 1934 spécialiste de l'Indonésie, ce polyglotte s'installe à Goulien durant 24 mois ; il apprend le breton et participe à la vie du village. Il filme seul, en 8mm, la vie quotidienne, les travaux agricoles et les fêtes. En 2001 la Cinémathèque de Bretagne a réalisé ce film : **Goulien, le retour**. Philippe Choupeaux et Christian Pelras, interrogent les acteurs des années soixante et ramènent 20 h de commentaires que Christian Pelras a remis sur les images.

Kig Ar Farz organisé par le Comité de Jumelage de Kernilis le dimanche 9 mars à partir de 12h à la salle polyvalente. Tarifs : 10 €, Jambon-frites : 7 €. Possibilité de part à emporter. (Réservation possible au 06.75.84.73.64)

L'Apel de l'école Saint-Joseph de Saint-Méen organise sa soirée crêpes samedi 1^{er} février, à 19h, salle multifonctions de Saint-Méen. Crêpes à emporter sur place, 3.50 € la douzaine. Réservation au 06.69.14.36.35.

Rando VTT Vélo Club du Folgoët le 9 février. 3 circuits:15, 25 et 40 kms. Ravitaillements, casse-croûte, douche et lavage de vélos à l'arrivée. Tarif: 5 € (gratuit pour les -16 ans). Inscriptions dès 8h, Complexe sportif, route de Brest.

Concert de la Chorale de la Côte des Légendes au profit de la recherche sur les maladies du sang et de Leucémie Espoir, le dimanche 9 février 2014 à 16h à l'église de Gouesnou. Chef de chœur: Guy Menut. Accompagnateur Piano: Max Pallier

Guissény, dimanche 09 février 2014 à 16 h, Maison Communale Concert Variétés d'hier et d'aujourd'hui, avec l'ensemble vocal de St Renan et la chorale « SI CA VOUS CHANTE » de Guissény, entrée libre.

Raclette du volley à Plounéour-Trez : Les castors vous invitent à participer à leur raclette annuelle au fromage des montagnes et surtout aux pommes de terre de Plounéour-Trez ! L'affiche des Breizh-Volleyades sera présentée y sera présentée **en avant-première** ! Amateurs gourmands rendez-vous **le dimanche 09 février** à la salle annexe à partir de 11h30. Adultes 10 €, enfants 6 €. Réservations : breizhvolleyades@gmail.com / 02.98.85.80.46. / 06.61.53.31.39.

Loto à Ploudaniel le samedi 8 février 2014, à 20h30 à l'espace Brocéliande, par l'APE de l'école Jean Monnet.



Informations diverses

Les serres de Ravelin (St Frégant) vous proposent de la **semence de Pommes de terre** ! plusieurs variétés disponibles, en germées ou non germées et en plusieurs conditionnements ! Tél : 02.98.83.01.94. www.serresderavelin.com. Ouvert du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Jardinier, 10 ans d'expérience propose tous travaux de création et d'entretien de jardin. Règlement en CESU. Contact au 06.36.80.60.84.

Jeune femme propose **garde d'enfants**, 1h, 2h ou demi-journée à son domicile. Possibilité de récupérer les enfants à l'école (Goulven ; Plouider ; Plounéour-Trez) avec aide aux devoirs. Garderait également **personnes âgées** ayant des troubles de mémoires 1h, 2h, demi-journée, journée à son domicile. **Possibilité de faire les courses**. Règlement CESU. Contact : 06.98.60.23.79.

Informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques. La récente tempête de fin d'année a montré tous les risques que présente une proximité trop forte de la végétation par rapport aux réseaux de distribution électrique. Nombre de nos administrés en ont subi les conséquences par des coupures d'électricité souvent longues. **L'ELAGAGE : une action indispensable** : les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques. **L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain** : en tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas-côtés, fossés).

Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi. : Confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage. **Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas planter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci.** Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés. **L'élagage est à la charge d'ERDF**, lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité. Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention. **Le Bon Conseil : Élaguer régulièrement votre végétation.** Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 m avec le réseau électrique.

"La ruche qui dit oui" : service pour commander et distribuer des produits de qualité en direct des producteurs et artisans locaux. Le principe est simple : passer ensemble commande pour bénéficier de bons produits locaux au meilleur prix, tout en soutenant les agriculteurs et les producteurs de notre région. Si cela vous intéresse, en tant que **particulier** ou que **producteur**, vous aurez plus de détails en vous connectant sur <http://www.laruchequiditoui.fr/3027> ou en nous contactant : ruche3027@gmail.com ou 06.11.19.89.69. La 1^{ère} vente aura lieu **début février**. Rejoignez-nous vite, cela ne vous engage à rien et c'est gratuit ! La ruche en construction recherche également **un local** à prêter pour l'organisation des ventes une fois par semaine.

Le samedi 8 février, de 9h à 17h, une benne sera à disposition sur le parking de l'école Diwan de Lesneven (rue du chemin des dames), vous pourrez y déposer votre **ferraille**.

Les accompagnants bénévoles de l'ASP du Léon proposent un Groupe d'Entraide des Familles Endeuillées. Le groupe de parole se soutient en toute discrétion et convivialité en présence d'une psychologue et d'une bénévole. Prochaine rencontre à **Lesneven, mardi 4 février** de 17 h à 19 h. Inscription 06.04.09.57.99. ou au 02.98.30.70.42.

Portes ouvertes du Lycée du Cleusmeur, Lesneven, samedi 15 février (9h-17h), **vendredi 21 mars** (17h-20h) et **samedi 22 mars** (9h-17h) avec son carrefour de métiers le **samedi 22 mars**.

Le collège Diwan de Guisseny organise une journée portes-ouvertes le samedi 15 février à partir de 9h30. Possibilité de visiter l'internat à Plouguerneau à partir de 12h : 6 place de l'Europe. Renseignements : 02.98.25.76.73. Mail : diwan.gwiseni@yahoo.fr

Permanences du REPAM, 1^{er} trimestre 2014 : Kerlouan : les mardis 4 et 18 février, le 25 mars de 9h à 12h30. Les autres mardis sont consacrés à des ateliers d'éveil. Plouider : les lundis 3 février et 31 mars de 13h30 à 17h. Les lundis 17 février et 17 mars de 11h à 12h30 (le début de matinée étant consacré à un atelier d'éveil) et de 13h30 à 17h. Les jeudis 13, 20 et 27 février ainsi que 20 et 27 mars de 14h à 18h. Il est possible de contacter Isabelle Le Borgne au 06.47.82.78.48, mail repamdeslegendes@gmail.com blog : cscintercommunal-canalblog.com



Divers

📍 **CINÉMA EVEN**, 18 rue Alsace-Lorraine à Lesneven. Tel. : 02.98.21.17.27 « **A touch of sin** » : dimanche 02 (20h45), « **Il était une fois... sur les chemins du Tro Breizh** » : samedi 1^{er} (11h45), « **Yves Saint Laurent** » : samedi 1^{er} (20h45), lundi 03 (19h45), « **Du sang et des larmes** » : dimanche 02 (10h45 et 15h45), « **Eyjaffallojokull** » : le 4 février (14h), « **Minuscule, la vallée des fourmis perdues** » : jeudi 6 (19h45 en 3D), dimanche 9 (10h45 et 15h45), « **Le hobbit : la désolation du Smaug** » : vendredi 7 (20h45) et samedi 8 (20h45 en 3 D), « **The lunchbox** » : dimanche 9 (20h45) et lundi 10 (19h45), « **Une place au soleil** » : mardi 11 (14h).

MEMENTO

Pharmacie de garde : ☎ 32 37 (serveur vocal - 0.34 € TTC/min).

Médecin de garde : pour les urgences, du samedi soir au lundi matin 8h, et jours fériés, composez le 15.

Chirurgien-dentiste : 02.98.90.55.77.

Secours en mer : Cross Corsen ☎ 02.98.89.31.31 - du littoral au 16.16, en mer VHF canal 16

ADMR Plouider/Goulven : permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h ☎ 02.98.25.49.33.

Déchetterie de Lesneven (Gouerven) : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ☎ 02.98.21.09.36.

Lyonnaise des eaux : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h ☎ 0810.398.398 - Urgences 24h/24 ☎ 0810.898.898. **Electricité** : ☎ 0810.333.029.

Cabinet Infirmier Le Gléau-Letissier/ Grignou/Bleas : 6 avenue Général de Gaulle, Brignogan ☎ 02.98.83.55.25.

Correspondants presse locaux :

Le Télégramme : Hervé PRONOST ☎ 06.86.38.19.12. ; hpro@aliceadsl.fr, Ouest-France : Marc Letissier ☎ 06.84.14.08.39 ; letissier.marc@wanadoo.fr

Puéricultrice de la PMI, Mme Le Bihan : reçoit sur Rdv le vendredi de 8h30 à 12h à la PMI de Lesneven., CDAS de Lesneven ☎ 02.98.83.23.66.

Assistante sociale : permanence le mardi de 9h à 11h45 au CDAS, 6 Bd des frères Lumière, Lesneven, ☎ 02.98.83.23.66.

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique : lundi de 14h à 17h et mercredi, de 9h à 12h. 02.98.21.02.02.

Réseau de santé RESPECTE : soins palliatifs ou de support ☎ 02.98.30.70.01., du lundi au vendredi de 9h à 17h, www.respecte.org, asp.respecte@wanadoo.fr

Conciliateur de justice : permanence en mairie de Lesneven le lundi de 14h à 17h ☎ 02.98.00.97.05., et en mairie de Kerlouan sur Rdv.

Médiateur de la république : autorité indépendante ayant pour mission d'aider à résoudre les litiges entre les administrés et l'administration, M. Jean Appere, permanence à la sous-préfecture de Brest, 3, rue Parmentier le mercredi matin sur Rdv ☎ 02. 98.41.00.66.

ADIL, agence départementale pour l'information sur le logement, 14 Bd Gambetta à Brest ☎ 02.98.46.37.38.

ADAPEI Section territoriale de Lesneven (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), Contact : ☎ 02.98.25.64.21 ou 08.77.66.50.58.

Maison des personnes handicapées : 1 C, rue Félix Le Dantec, 29018 Quimper Cedex ☎ 02.98.90.50.50

